



Cercle de la Voile de Dennemont

## AVIS DE COURSE

# **Championnat de Ligue Ile de France Habitables Etape du Tour de France Micro**

Samedi 13 et dimanche 14 mai 2017

DENNEMONT

Cercle de la Voile de Dennemont

## **Régate Osiris Habitable et Classe Micro Grade 5A**

### ***Epreuve comptant pour le Challenge Départemental des Yvelines***

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.2 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*,
- 1.3 - le règlement Osiris Habitable,
- 1.4 - les règlements fédéraux.
- 1.5 ***L'utilisation du pavillon rouge est obligatoire pour protester selon la règle 61.1 (a) des RCV et cela quelle que soit la longueur du bateau.***

#### **2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 2.1 La régata est ouverte à
  - 2.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C ou plus, norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation en « eaux intérieures abritées » de l'arrêté du 10 février 2016.
  - 2.1.2 tous les bateaux de classe A, B, R1 R2, L du système à handicap Osiris Habitable, d'un poids maximum de 2 tonnes si un grutage est nécessaire.
- 2.2 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à l'adresse indiquée sur la fiche au plus tard le 10 mai 2017.
- 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs,
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 2.4 ***L'équipage doit être composé de 2 personnes minimum.***
- 2.5 Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 30.



Yvelines  
Conseil général



**3 DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 25 € par bateau.

La participation au dîner des équipages est de 18€ par personne, sur réservation uniquement.

**4. PROGRAMME**

4.1 Pour toutes les classes :

Date	Heure	
Samedi 13 mai 2017	09h00 à 12h00	Confirmation d'inscription et grutage
	13h00	Briefing des skippers au club house
	14h00	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	20h00	Dîner des équipages
Dimanche 14 mai 2017	08h00	Petit déjeuner au club house
	9h30	Premier signal d'avertissement, courses à suivre*
	17h00 environ	Proclamation des résultats

\* prévoir un pique-nique sur l'eau

4.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

La proclamation des résultats sera suivie par un verre de l'amitié.

**5. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course types seront affichées selon la Prescription Fédérale, cela est considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1. Les annexes aux instructions de course types seront distribuées aux concurrents à la confirmation de leur inscription.

**6. LES PARCOURS**

6.1 Les parcours seront de type « banane » avec une porte.

6.2 L'emplacement de la zone de course est situé entre le PK 112 et le PK 115 de la Seine.

**7. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**8. CLASSEMENT**

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

8.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL.

8.4 Pour les voiliers entrant dans la jauge Micro, un classement spécifique pourra être établi, il consistera en un classement général en temps réel et un classement pour chaque catégorie (proto, régata, croiseur et origine) extrait du général.

**9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Laurent Bonafous au 06 70 07 30 89 ou par mail à [responsablesport@cvdennemont.fr](mailto:responsablesport@cvdennemont.fr) et consulter sur le site internet du club [cvdennemont.fr](http://cvdennemont.fr) pour le plan d'accès.